



ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DES MESURES DE GESTION DE LA POLLUTION DANS LA CONCEPTION D'UN PROJET D'AMENAGEMENT

Projet : SOLROI - Reconversion en parc de panneaux photovoltaïques au sol d'une friche au 10-12 rue Théodore Baré à Roisel (80)

Le bureau d'étude certifié

Dénomination ou raison sociale : KALIES

Numéro unique d'identification : RCS LILLE B 420 116 253

SIRET : 420 116 253 00048

Code NAF : 7022Z – Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

Statut juridique : Société par Actions Simplifiée

Domiciliée :

Adresse : 16, rue Louis Néel

Code postal : 59260

Ville : Lezennes

Pays : France

en sa qualité de bureau d'études certifié selon les exigences de l'arrêté du 19 décembre 2018 fixant les modalités de la certification prévue aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement et le modèle d'attestation mentionné à l'article R. 556-3 du code de l'environnement sous le numéro 24957 – révision 4, délivré le 26 novembre 2018 et valable jusqu'au 04 février 2024 par le LNE, organisme accrédité pour la certification de services par le COFRAC sous le numéro 5-0012 révision 35 ;

- se fondant sur les conclusions de l'étude de sol, conforme à l'offre globale de prestation dénommée « Plan de gestion dans le cadre d'un projet de réhabilitation ou d'aménagement d'un site » et codifiée PG, comprenant les prestations élémentaires dénommées « Analyse des enjeux sanitaires » et « Identification des différentes options de gestion possibles et réalisation d'un bilan coûts/avantages » respectivement codifiées A320 et A330 telles que définies dans la norme NF X31-620-2 : décembre 2018, dont les résultats ayant permis d'identifier les mesures de gestion sont présentés dans le rapport *Etude de pollution des sols – Plan de gestion* référencé KA20.09.016 et daté du 1^{er} mars 2021, recensant les documents analysés, réalisée par :

SIÈGE SOCIAL

16, rue Louis Neel - 59260 LEZENNES - Tél : 03 20 19 17 17 - Fax : 03 20 19 17 41 - www.kalies.com

lui-même, en application de l'article 3 de l'arrêté du 19 décembre 2018 fixant les modalités de la certification prévue aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement et le modèle d'attestation mentionné à l'article R. 556-3 du code de l'environnement ;

- après avoir contrôlé l'étude de sol réalisée selon les exigences des prestations élémentaires dénommées « Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les sols » et « Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les eaux souterraines » respectivement codifiées A200 et A210 telles que définies dans la norme NF X31-620-2 : décembre 2018, dont les résultats ayant permis d'identifier des sources de contamination dans les sols et les eaux souterraines sont présentés dans le rapport *Diagnostic Environnemental – Phase II* référencé R4146.V02 et daté du 16 novembre 2017, réalisée par :

Dénomination ou raison sociale : ERM FRANCE

Numéro unique d'identification : RCS PARIS 393 898 325

SIRET : 393 898 325 00062

Code NAF : 7022Z – Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

Statut juridique : Société par Actions Simplifiée à associé Unique

Domiciliée :

Adresse : 13 rue Faidherbe

Code postal : 75011

Ville : Paris

Pays : France

- ayant pu vérifier le document (PC-04.1 – Notice descriptive) transmis par le maître d'ouvrage concernant le projet affectant le site et reprenant en intégralité les mesures de gestion préconisées dans le cadre du plan de gestion établi par la société KALIES dans le cadre du rapport *Etude de pollution des sols – Plan de gestion* référencé KA20.09.016 et daté du 1^{er} mars 2021, document complétant le permis de construire et fourni par :

Dénomination ou raison sociale : SOLROI

Numéro unique d'identification : RCS 878 978 881

SIRET : 878 978 881 00018

Code NAF : 3511Z – Production d'électricité

Statut juridique : Société par Actions Simplifiée

Domiciliée (siège social) :

Adresse : 3 rue César Cascabel

Code postal : 80440

Ville : Boves

Pays : France

SIÈGE SOCIAL

16, rue Louis Neel - 59260 LEZENNES - Tél : 03 20 19 17 17 - Fax : 03 20 19 17 41 - www.kalies.com

en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement d'un parc de panneaux photovoltaïques située à :

Adresse : 10-12 rue Théodore Baré

Code postal : 80240

Ville : Roisel

Pays : France

Références cadastrales : parcelles n° 19, 20, 197, 226 et 257 de la section AB

- après avoir réalisé l'offre globale de prestation codifiée ATTES telle que définie dans la norme X31-620-5 : décembre 2018 dont les résultats sont présentés dans le rapport *Etude de pollution des sols – Plan de gestion* référencé KA20.09.016 et daté du 1^{er} mars 2021, recensant les documents analysés pour réaliser la prestation ainsi que les mesures de gestion à mettre en œuvre par le maître d'ouvrage dans le projet d'aménagement ;

atteste que le maître d'ouvrage SOLROI a pris en compte les mesures de gestion de la pollution des sols nécessaires dans la conception du projet d'aménagement affectant le site mentionné ci-dessus, suite à la transmission au bureau d'étude certifié KALIES, pour vérification par celui-ci, d'un document concernant le projet (notice descriptive du permis de construire) reprenant en intégralité les mesures de gestion préconisées dans le cadre du plan de gestion référencé KA20.09.016 établi par la société KALIES en date du 1^{er} mars 2021.

Nom du signataire de l'attestation : Julien BERNY

Le 30 juin 2023, à Lezennes.

Signature :



SIÈGE SOCIAL

16, rue Louis Neel - 59260 LEZENNES - Tél : 03 20 19 17 17 - Fax : 03 20 19 17 41 - www.kalies.com

SAS au capital de 119 000 euros - APE 7022 Z - SIRET 420 116 253 00048 - RCS Lille B 420 116 253 - TVA FR 29420116253

L'installation projetée est une centrale solaire photovoltaïque au sol, sans stockage d'énergie, raccordée au réseau électrique public de distribution.

Partie 1 : Présentation de l'état initial du terrain et de ses abords

Le site choisi pour l'implantation du parc photovoltaïque se situe sur la commune de Roisel, elle-même située dans le département de la Somme, en région Hauts-de-France.

La commune de Roisel fait partie de la Communauté de Communes de Haute Somme.

L'opération projetée consiste en la réhabilitation d'une friche industrielle par la réalisation d'un parc photovoltaïque. Ce site offre un vaste **foncier inoccupé et pollué** pour lequel l'aménagement d'une centrale photovoltaïque constituera une source de valorisation.

Le site a été exploité par la société IRON MOUNTAIN de 1893 à 1973 pour la production d'engrais notamment. L'usine fabriquait ainsi :

- De l'acide sulfurique à partir de pyrite ou de soufre ;
- Des superphosphates à partir d'acide phosphorique ;
- Des engrais compensés en poudre ou en granulés.

Les installations ont été démantelées en 1973 et la majorité des bâtiments ont été détruits en 1987. Une activité de stockage d'archives a eu lieu sur le site jusqu'en 1996. Deux bâtiments désaffectés témoignent du passé industriel de ce site. Les investigations réalisées sur les sols ont mis en évidence une **contamination importante des sols aux métaux** (notamment **arsenic**, cuivre, mercure, plomb, cadmium et zinc).

Ce projet portant sur un terrain répertorié en Secteur d'Information sur les Sols (SIS), **des mesures de projet de confinement de la pollution seront réalisées par le porteur du projet** ainsi qu'un suivi environnemental sur 30 ans, conformément aux préconisations formulées par KALIES dans le plan de gestion référencé KA20.09.016 et daté du 1^{er} mars 2021.

Le projet s'implante sur les parcelles AB 197, AB257, AB226, AB19 et AB20 en zone constructible du RNU.

Les abords immédiats du site sont situés en limite Sud et Est le long des rues Théodore Baré et de la Route départementale n°72.

L'accès au site se fait par la route départementale n°72 pour l'accès Nord et par la Rue Théodore Baré pour l'accès Sud.

La topographie du terrain varie entre +76m NGF et +81m NGF.

Le site d'étude est constitué en majorité d'une friche herbacée nitrophile, de pelouse pâturée, de zones rudérales piquetées d'ourlets nitrophiles avec ronciers et d'une zone de boisement faisant l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement sur 1.71 Ha.

Partie 2 : Présentation du projet

1) Les aménagements prévus pour le terrain

Les terrassements prévus sont liés à la création d'une voie de circulation à l'intérieur de l'enceinte de la centrale et à la réalisation d'un poste de transformation et de livraison posés sur un lit de grave.

Un intérêt particulier sera porté à l'intégration paysagère du projet avec la plantation de haies arbustives sur toute la partie nord et ouest du site. La boulaie située à l'Est est évitée de manière à préserver l'intégration paysagère depuis le bourg.

Les espaces libres de construction verront le maintien d'un habitat de type pelouse ou prairie et donc de milieux favorables au cortège des espèces des milieux ras, sous les panneaux et les rangées.

2) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants

Un parc solaire au sol est une centrale production d'énergie qui permet de produire de l'électricité à partir de l'effet photovoltaïque. Cette transformation de l'énergie est possible par l'intermédiaire de cellules photovoltaïques qui sont regroupées sous forme de panneaux. L'électricité produite est un courant continu. Sur le parc seront donc présents des onduleurs pour transformer ce courant continu en courant alternatif. Le poste de transformation et de livraison a pour rôle d'élever la tension du courant alternatif et de permettre le lien entre cette centrale de production et le réseau public de distribution géré par Enedis ou une entreprise locale de distribution.

L'unité de production photovoltaïque s'établira sur une surface clôturée de 42 122 m².

Panneaux photovoltaïques :

Les panneaux photovoltaïques seront installés sur des structures qui seront disposées selon un axe Est/Ouest et installées avec une inclinaison préférentielle par rapport à l'horizontale de 20° direction Sud afin de capter au maximum le rayonnement solaire. Ces structures auront une hauteur approximative de 0,80 m en partie basse et de 2,33 m en partie haute.

Les panneaux seront espacés de 20 mm les uns par rapport aux autres.

Chaque rangée de structure sera espacée d'environ 4,21 m entre chaque extrémité de panneaux. La surface sous les panneaux photovoltaïques sera de 15 700 m².

Poste de transformation et de livraison :

Le site sera équipé d'un poste de transformation et de livraison. Ce bâtiment préfabriqué sera situé au sud-ouest du site, à proximité de l'entrée. Sa surface maximale sera de 24,30 m² (8,26 m x 2,94 m) et d'une hauteur de 2,80 m (Cf PC05.02).

Le poste de livraison sera normalisé Enedis et permettra la livraison au réseau de distribution public électrique.

| | | | | |
|---|----------------|--|---|-----------------------------|
| Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de Roisel | | Architecte : | Maître d'ouvrage : SOLROI | Légende : |
| Contenu du plan : PC-04.1 NOTICE DESCRIPTIVE | | I'M IN ARCHITECTURE 2.rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS | Contact :  3, Rue César Cascabel Pôle Jules Verne 80440 BOVES Tél: 06 75 99 46 01 Mail: cjoundy@greenyellow.fr | |
| Commune (s): Commune de Roisel (80240) | | | | |
| Echelle : | ROISEL PC-04.1 | | | |
| Date | Indice : v1 | | | Format papier: A3 |
| 28/06/2023 | | | | |

Câbles et tranchées :

Les câbles de courant alternatif seront enterrés dans des tranchées conformément aux normes en vigueur.

Raccordement électrique :

La centrale photovoltaïque sera raccordée au réseau électrique de distribution. Le cheminement des câbles entre le poste de livraison et le poste source du réseau public d'électricité sera défini et réalisé en souterrain par Enedis sous leur responsabilité selon les modalités en vigueur.

Sécurité incendie :

Les bornes incendie situées aux abords immédiats du site sont suffisamment nombreuses et présentent des débits suffisants que ne pas avoir à installer de citerne d'eau souple. En outre, le site est équipé de deux accès : un au nord et l'autre au sud. Les voies périphériques et les voies internes feront toutes au minimum 6 m de large. Il est également précisé que toutes les prescriptions du SDIS seront respectées.

3) Le traitement des constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain

L'ensemble du site sera clôturé en limite de terrain par une clôture en acier galvanisé de couleur verte (RAL 6005) et d'une hauteur maximale de 2 m. La clôture installée tout autour de la centrale laissera passer la petite faune, avec une maille de 15 x 15 cm au minimum.

Deux portails de couleur verte (RAL 6005) d'une largeur de 6,00 m seront installés au niveau de l'entrée (une située au nord et l'autre au sud du site) et seront accessible exclusivement aux services d'incendies et de secours ainsi qu'au personnel d'exploitation. Ces portails auront une hauteur maximale de 2 m (Cf. PC05.03).

Des panneaux de signalisation d'interdiction d'accès au public seront affichés en périphérie du site et fixés sur les clôtures et portails.

Au Nord et à l'Est projet, une haie arbustive sera implantée. Outre le fait qu'elle permettra de minimiser l'impact visuel du site, elle créera aussi de nouveaux habitats pour la biodiversité et notamment le hérisson d'Europe écorcheur (Cf. PC11). En phase exploitation, la végétation à l'intérieur et à l'extérieur du site, et le long de la clôture sera entretenue.

4) Les matériaux et les couleurs des constructions

Le site n'est contraint à aucune restriction architecturale et paysagère. Conformément aux recommandations de l'étude paysagère les postes de transformation, le poste de livraison, les clôtures, portails et portillons ou tout autre élément connexe au projet photovoltaïque seront de couleur verte (RAL 6005) afin de favoriser l'intégration paysagère de ces éléments.

5) Le traitement des espaces libres notamment des plantations

Le projet d'aménagement de la centrale photovoltaïque sera adapté à la topographie en place. La topographie du secteur ne sera pas modifiée par les aménagements projetés. Une opération de surfaçage sera réalisée pour préparer les terrains à l'accueil de l'aménagement projeté.

Les surfaces au sol correspondant aux espaces entre les panneaux et sous les panneaux seront laissés en l'état. Ainsi, à la suite de la pose des modules, une reprise rapide de la végétation existante sera favorisée.

| | | | | |
|---|-----------------------------|--|--|-----------|
| Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de Roisel | | Architecte : | Maître d'ouvrage : SOLROI | Légende : |
| Contenu du plan : PC-04.2 NOTICE DESCRIPTIVE | | I'M IN ARCHITECTURE 2.rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS | Contact :  3, Rue César Cascabel Pôle Jules Verne 80440 BOVES Tél: 06 75 99 46 01 Mail: cjoundy@greenyellow.fr | |
| Commune (s): Commune de Roisel (80240) | | | | |
| Echelle : ROISEL PC-04.2 | Format papier: A3 | | | |
| Date 28/06/2023 | Indice : v1 | | | |